EFA–CGC

PROFESSION de FOI

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DES PERSONNELS DE DROIT PRIVÉ

28 MARS 2019

EFA-CGC défend l'ensemble des personnels d'encadrement (techniciens, agents de maîtrise et cadres), qui assument des fonctions variées en termes de technicité, de responsabilité, d'expertise et d'initiative. EFA-CGC est présent à l'ONF mais aussi au ministère de l'Agriculture, au ministère de la Transition Écologique et Solidaire et dans leurs établissements où EFA-CGC y représente les personnels de droit privé et de droit public de différentes catégories.

VOS REPRÉSENTANTS EFA-CGC À L'ONF

Toujours présents pour défendre vos intérêts collectifs et individuels au sein des institutions représentatives des personnels, vos représentants bénéficient de l'expérience acquise par EFA-CGC dans les négociations avec la direction générale de l'ONF ainsi que dans ces instances depuis plus de 25 ans.

Leur vocation est d'y soutenir la spécificité des personnels d'encadrement au sein de l'ONF et d'aller vers plus d'équité entre secteurs.

Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, l'**investissement de vos représentants a permis, lors des mandats précédents, de faire bouger les lignes pour aller vers une équité entre les personnels en fonction de leurs métiers et compétences quels que soient leur statut**.

EFA-CGC : DES ACTIONS, DES RÉSULTATS

De nombreuses actions ont été réalisées depuis ces dernières d'années par EFA-CGC :

- **représentativité et défense des intérêts collectifs des salariés** de droit privé non ouvriers forestiers au sein de toutes les instances de droit privé (dans l'ancienne configuration des instances : Comité central d'entreprise, instances de DP, CE) ;
- **négociation et signature des accords nationaux** sur la prévoyance, les garanties frais de santé (mutuelle), l'égalité professionnelle H/F, la cessation anticipée d'activité et le télétravail ;
- **travail avec la direction des ressources humaines** sur la cartographie des métiers et le référentiel salarial : élément fondamental à nos yeux pour rendre lisibles et plus équitables les salaires à l'ONF en fonction des compétences ;
- **participation aux négociations de la convention collective nationale** et proposition d'un cadrage d'emploi équilibré, non discriminatoire et valorisant pour les salariés de l'encadrement ;
- **mise en œuvre d'une mutuelle de groupe et d'une prévoyance** pour tous les salariés ;
- **participation active à la commission de reclassement des postes**. Le classement des postes est un élément de classification des salariés au sein de la nouvelle convention collective nationale ;
- **défense individuelle et assistance des salariés** avant et après la signature du contrat de travail, dans la négociation pour les revalorisations salariales, en cas de conflit... Appui d'une assistance juridique dans les cas extrêmes de licenciement avec recours aux prud'hommes.

Le 28 mars, votez et faites voter EFA-CGC

LES DÉFIS À RELEVER

- **Consolider l'établissement public ONF** à partir des conclusions de la mission en cours en associant tous les personnels et leurs représentants aux scénarii d'évolutions envisagés ;
- **construire un cadre d'emploi**, qui réponde aux enjeux de demain en matière de compétences, d'évolutions professionnelles et de bien-être au travail dans le respect du principe : « **À travail égal Salaire égal !** ».
- **Des déroulements de carrière** pour les salariés de droit privé avec **des dispositions adaptées aux salariés de l'encadrement**.
- **Revoir les dispositions du régime indemnitaire** (prise en charge des repas, prime d'éloignement...), sans oublier les modalités d'évolutions de calcul des salaires et les carrières ;
- **Participer activement aux activités sociales et culturelles** des nouveaux CSE, en définissant des dispositions répondant aux attentes des personnels d'encadrement sans distinction de genre (H/F)

DES REPRÉSENTANTS À VOS CÔTÉS POUR RELEVER, CES DÉFIS, MAIS DANS QUELLES INSTANCES ?

Le CSE c'est quoi ?

Le Comité social et économique (CSE) est la nouvelle instance, unique, de représentation du personnel instaurée par les ordonnances de 2018 portant sur la réforme du Code du travail. Il regroupe les anciennes instances, désormais fusionnées : Délégués du personnel (DP), Comité d'entreprise (CE) et Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Il a donc un large champ d'action :

D'une manière générale, le CSE a pour mission d'**assurer une expression collective des salariés** permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de la structure, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production.

Dans le domaine de la santé, **la sécurité et les conditions de travail**, le CSE : procède à l'analyse des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les travailleurs, contribue à l'**égalité hommes-femmes**, procède à des inspections et des enquêtes en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail.

Le CSE gère également dans le cadre de son budget les **activités sociales et culturelles** définies dans le cadre de l'accord d'entreprise, comme par exemple : le rapprochement avec les sections APAS (par exemple MF de vacances aux salariés), modernisation des outils de communication des actions du CSE, diversification des offres (équilibre entre culture/sport/loisir dans un esprit de solidarité et d'ouverture), bien-être au travail...

EFA-CGC, DES GENS COMME VOUS

Tous peuvent se reconnaître en EFA-CGC : administratifs, ingénieurs, informaticiens, infographistes, statisticiens, techniciens, chercheurs, experts ...

EFA-CGC, SON EXPÉRIENCE, SES ACTIONS

- **Une représentativité au sein du Comité technique ministériel du MAA** au travers de l'Alliance du Trèfle qui permet une présence active dans la politique nationale des ministères sur tous les sujets comme la réforme des services de l'État, y compris l'ONF.
- **Des publications**, sur des dossiers de fond, une réflexion interne participative sur les propositions à porter et à défendre.
- **Des actions pour la défense individuelle et collective de ses mandants** qu'ils soient fonctionnaires, contractuels de droit public ou salariés de droit privé, par le conseil, voir des actions en justice.

EFA-CGC, SES AMBITIONS

- **La défense du service public**, afin de préserver l'intérêt général et notamment l'égalité de service au citoyen sur l'ensemble du territoire.
- **L'exigence de gestion durable**, dans sa globalité, en osant parfois aller à l'encontre des attentes du public.
- **La reconnaissance des métiers et des compétences**, en visant à promouvoir l'adaptation de chaque salarié à l'emploi, lui permettant de choisir et non plus subir sa carrière, dans des conditions professionnelles, matérielles et financières satisfaisantes et équitables.

Vous avez besoin d'un partenaire syndical qui vous soutienne sans dogmatisme, dans un esprit d'ouverture

CHOISISSEZ ET VOTEZ EFA-CGC !

EFA CGC